MOIS DES MARIAGES.	NOMS PROPRES DES ÉPOUX.	ACTES DES MARIAGES ET DIVORCES.

Les Tables Alphabétiques doivent être faites et certifiées par les Officiers de l'Etat civil dans le mois qui suivra la clôture du Registre, c'est-à-dire en janvier 1819, (art. 2 et 4 du Décret du 20 juillet 1807.)

TABLE ALPHABÉTIQUE.

	Pages.
Branchoir Jean Joseph	3
Boon Pierre	10
Bogaerts Thomas	23
Cordemans Pierre	8
Charlier Jaques	11
Calusdaerts Jean Baptiste	15
Craps Jean François	19
Charlier François	21
Doms Jotte	20
Goethens Guillaume	13
Jaques Nicolas-Joseph	16
Kumps Ferdinand	2
Kumps Jean Baptiste	7
Legrit Louis	9
Luttermans henri	22
Rans Jean Baptiste	5
Réis Guillaume	24
Stechop Jean Joseph	12
Sonincks François	14
Van Der Linden Jaques	1
Van Opheim Jotte	17
Van Delas Charles	18
Wittebolf Pierre	4
Wanters François	6

Clos et arrêté par nous officier de l'état civil de la commune d'Overjssche ce quatre janvier 1820. dix neuf.

[illegible]